

Que l'on renvoie le sujet des communications dont la Commission des droits de l'homme des Nations Unies est actuellement saisie au comité permanent de la justice et des questions juridiques en le chargeant de recommander une réponse appropriée à ces communications.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

### LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

LES AUDIENCES DU CRTC—L'ÉTUDE AU COMITÉ D'UNE VIOLATION POSSIBLE DE LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Girve Fretz (Érié):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Le CRTC maintenant n'exige pas d'audiences publiques supplémentaires des requérants qui sont déjà titulaires d'un permis provisoire.

Toutefois, dans le cas de Family Radio de Vancouver, en Colombie-Britannique, l'organisme para-judiciaire a non seulement exigé deux audiences publiques supplémentaires mais a même autorisé une intervention défavorable après avoir accordé le permis provisoire, dérogeant ainsi à sa propre politique. Je propose donc, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que le CRTC soit appelé à comparaître devant le comité permanent de la culture et des communications pour justifier cette façon de procéder, qui a nui à son objectivité à titre d'organisme para-judiciaire, et que le comité détermine s'il y a eu infraction à la loi sur la radiodiffusion.

**Mme le Président:** Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

● (1415)

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA CONSTITUTION

LA POSSIBILITÉ D'UN RÉFÉRENDUM NATIONAL—LES DISCUSSIONS AVEC LES PREMIERS MINISTRES

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Je vous remercie, madame le Président.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** J'interprète ces applaudissements provenant de ce côté-ci de la Chambre, madame le Président, comme un indice

### Questions orales

des vœux que mes collègues forment pour que ma 41<sup>e</sup> année, qui débute aujourd'hui, soit beaucoup plus gratifiante que ma 40<sup>e</sup> année.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** J'ai une question pour le premier ministre, mais permettez-moi auparavant de le féliciter d'avoir lancé l'usage de consulter les chefs des autres partis fédéraux avant la tenue d'une conférence constitutionnelle fédérale-provinciale.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Une question qui n'a pas vraiment été soulevée, hier, au cours de mes conversations avec le premier ministre, est la possibilité d'un référendum fédéral. Je la soulève maintenant parce que le député de Labelle y a fait allusion à quelques reprises en sa qualité, je crois, de président du caucus libéral du Québec.

Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement envisage de présenter une mesure législative pour autoriser la tenue d'un référendum national?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, avant de répondre à cette question, je voudrais souhaiter un très bon anniversaire au très honorable représentant.

**Des voix:** Bravo!

**M. Trudeau:** Je voudrais préciser que je suis très heureux que nous nous soyons réunis hier. J'espère que cette initiative va se reproduire. Le chef de l'opposition a eu la bonté de me consulter sur certaines questions lorsqu'il était au pouvoir, et je me félicite de pouvoir en faire autant aujourd'hui.

Pour en revenir à sa question, je regrette que nous n'en ayons pas parlé hier, parce que j'aurais aimé avoir son opinion à cet égard.

**Une voix:** Il vous a demandé ce que vous en pensiez.

**M. Trudeau:** Je le comprends. Le gouvernement n'envisage pas d'agir en ce sens pour l'instant, mais la Chambre se souviendra que nous avons présenté un projet de loi sur la tenue d'un référendum il y a quelques années, que le parti d'opposition aurait approuvé si on y avait apporté certaines modifications. Je ne dis pas que cette possibilité soit écartée pour toujours, mais simplement que nous ne l'envisageons pas pour le moment.

**M. Clark:** Madame le Président, le premier ministre pourrait-il profiter de l'occasion pour confirmer publiquement ce dont nous avons discuté hier; je veux parler de son intention de préparer avec les autres partis de la Chambre le cadre d'une résolution qui permettrait au Parlement fédéral dans son ensemble d'aborder les questions concernant la modernisation du fédéralisme canadien et la mise au point des changements constitutionnels?